



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le samedi 30 décembre 2023

### **Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : La stabilisation des cours mondiaux des produits pétroliers entraîne une baisse du prix de l'essence et du gazole. Le prix de la bouteille de gaz reste stable.**

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :**

Pour le mois de janvier 2024, les prix de l'ensemble des produits pétroliers enregistrent une baisse qui est principalement expliquée par une diminution des cours moyens mondiaux des produits pétroliers (**7,4 %** pour le gazole et **6,5 %** pour l'essence) et par **l'affaiblissement** du dollar par rapport l'euro (**- 1,023 %** par rapport au mois de décembre 2023). De ce fait, les prix à la pompe baissent de **5 centimes** pour l'essence et le gazole.

S'agissant de la bouteille de gaz de 12 kg, le prix reste stable et s'établit ainsi à 25,00€.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle  
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :**

	Prix maximum toutes taxes comprises en €	01/01/24	
		Prix maximum toutes taxes comprises en €	Evolution par rapport au mois précédent
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,80	1,75	- 5 cts
Gazole (en €/l)	1,58	1,53	- 5 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,16	1,12	- 4 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,25	1,20	- 5 cts
G.O marine (en €/l)	1,18	1,12	- 6 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	25,00	25,00	0

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle  
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976